

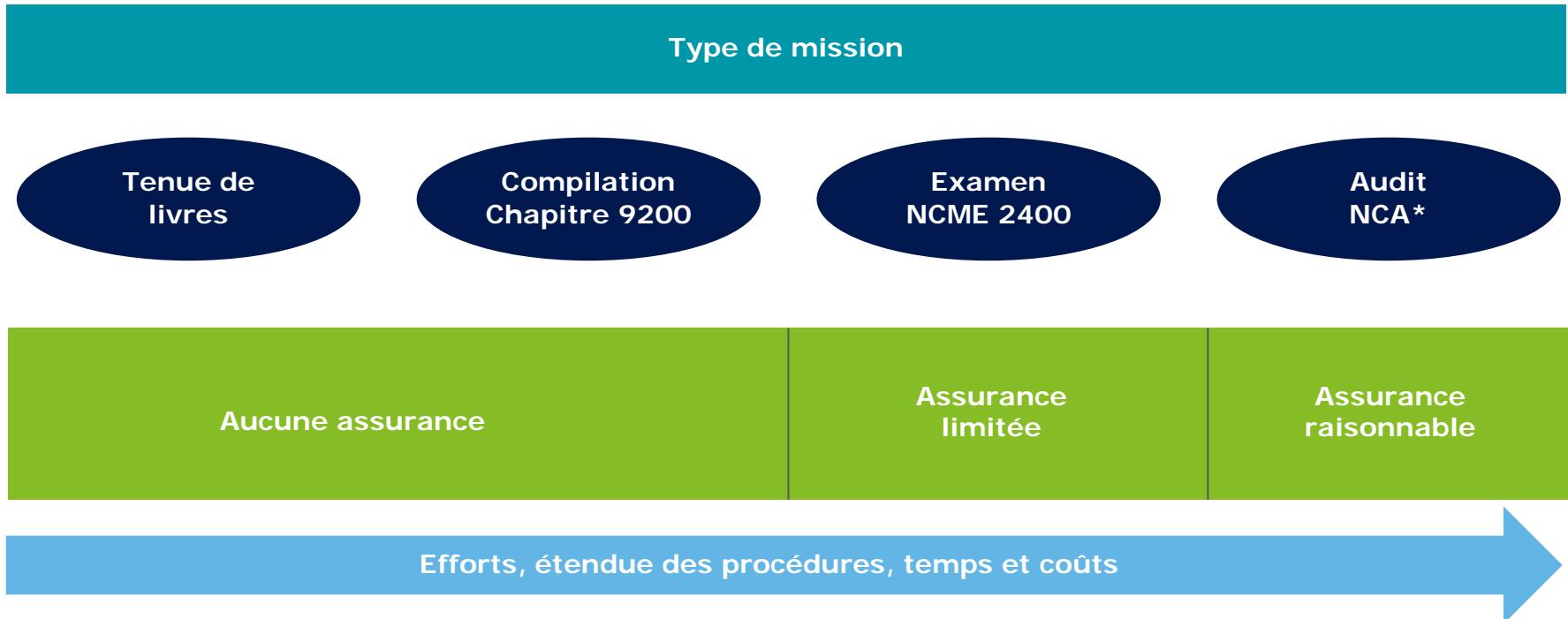
## Sociétés privées

Mise à jour en comptabilité et en certification

Le 11 décembre 2017

# Mise à jour en certification

# Quelle est la différence entre une mission de tenue de livres, de compilation, d'examen et d'audit?



# Tenue de livres

## **Utilisation prévue :**

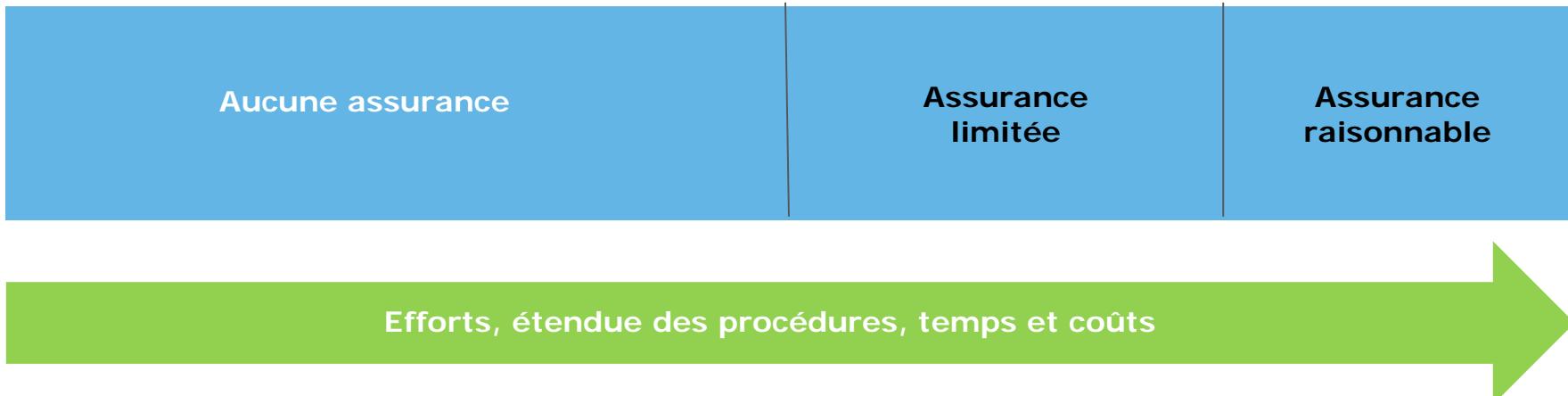
Faire le suivi des opérations financières de l'entité

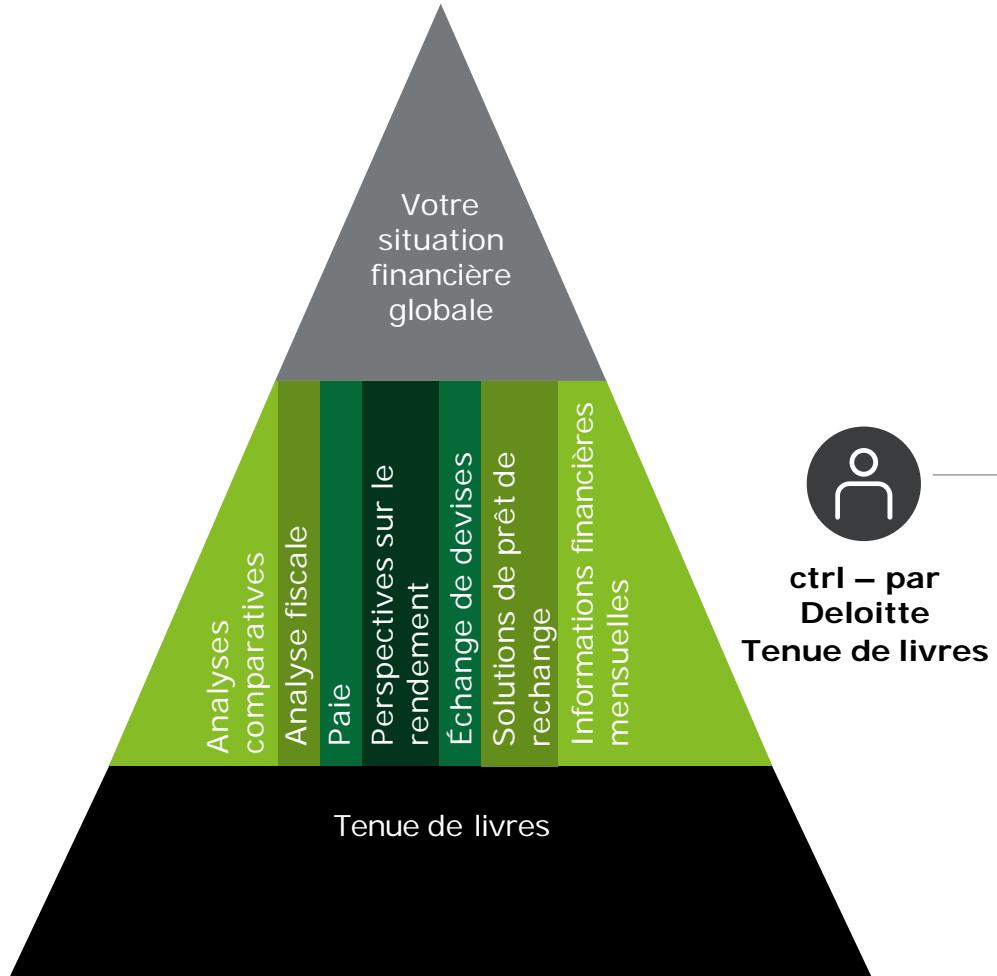
Il s'agit de la base à la préparation des états financiers

## **Nature de la mission et des procédures**

Enregistrer et tenir à jour les opérations financières pour le compte du client, notamment en préparant des rapprochements et en passant les écritures de journal.

**Forme du rapport :** aucun





### Comptes bancaires

Nous relions votre compte bancaire à votre solution de comptabilité infonuagique afin de pouvoir rapprocher vos comptes.



### Rapprochements bancaires

Les comptes bancaires sont rapprochés et les demandes d'information sont soumises au moyen de notre plateforme ctrl dans un format qui permet d'y répondre facilement.



### Traitement des factures

Les factures de vos fournisseurs sont traitées et préparées pour le paiement.



### Traitement des transactions

Les dépôts, les paiements et les écritures de journal sont traités et les comptes sont tenus à jour.

# Compilation – chapitre 9200

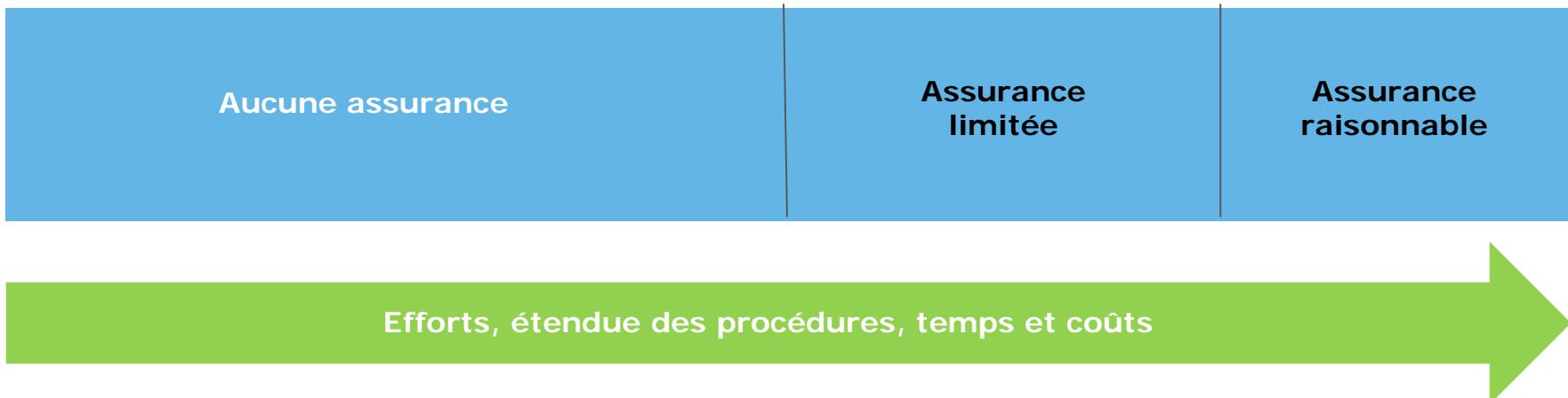
## **Utilisation prévue :**

Aider la direction à présenter l'information financière sous forme d'états financiers.

## **Nature de la mission et des procédures**

- a) acquisition d'une compréhension des activités de l'entité, des principes comptables qu'elle utilise et de son système d'information financière;
- b) présentation de l'information financière sous forme d'états financiers, sans obligation de suivre un référentiel d'information financière applicable.

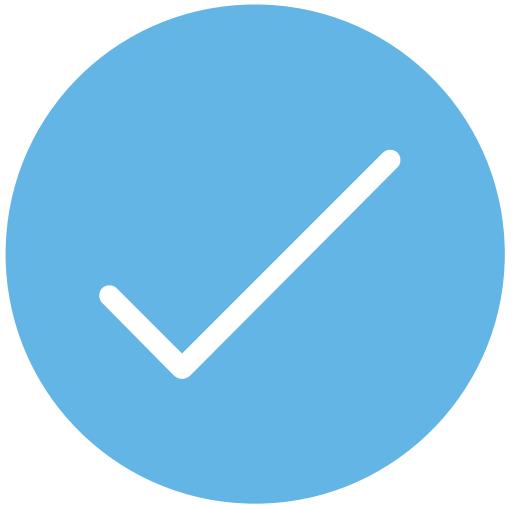
**Forme du rapport :** Avis au lecteur (aucune assurance)



# Compilation – chapitre 9200 (Suite)

## Autres faits nouveaux

- Projet de révision des normes sur les missions de compilation du CNAC
- Publication prévue : 2020



# Examen – NCME 2400



## **Utilisation prévue :**

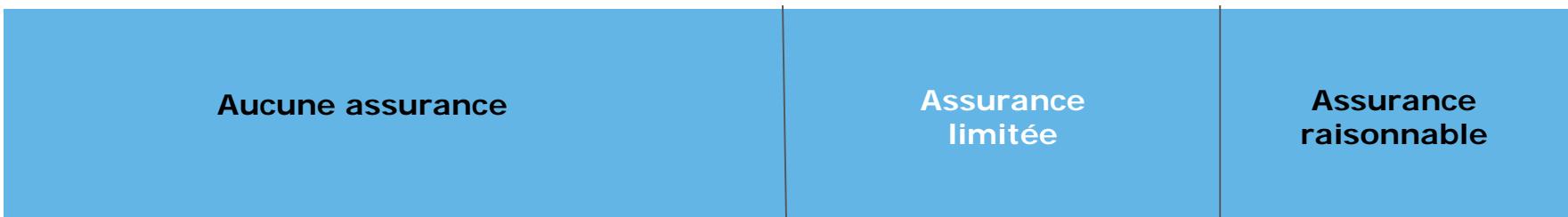
Fournir aux utilisateurs des états financiers une assurance limitée quant au fait qu'aucune modification importante ne doit être apportée aux états financiers pour que ceux-ci soient en conformité avec le référentiel d'information financière.

## **Nature de la mission et des procédures**

Procédures à l'égard de tous les éléments significatifs des états financiers

Essentiellement des demandes d'informations et des procédures analytiques

**Forme du rapport :** Rapport de mission d'examen (assurance limitée)



Efforts, étendue des procédures, temps et coûts

# Audit – Normes canadiennes d'audit

## **Utilisation prévue :**

Fournir aux utilisateurs des états financiers une opinion indiquant si les états financiers ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel d'information financière applicable.

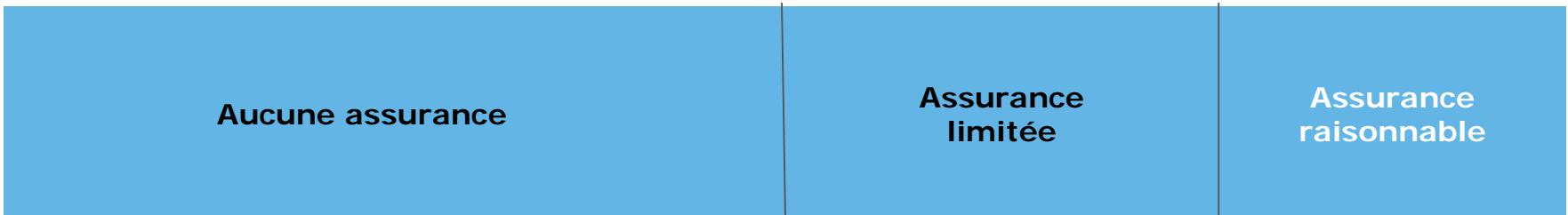
## **Nature de la mission et des procédures**

Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs

Obtenir des éléments probants suffisants et appropriés indiquant s'il existe des anomalies significatives

**Forme du rapport :** Rapport d'audit (assurance raisonnable)

\*\*\*\*\*NOUVELLES normes sur le rapport de l'auditeur\*\*\*\*\*



Efforts, étendue des procédures, temps et coûts

# Norme canadienne de missions d'examen (NCME) 2400, *Missions d'examen d'états financiers historiques*

# La NCME vous touche-t-elle?

En vigueur pour les périodes closes à compter du 14 décembre 2017

NCME  
2400

S'applique aux examens :

- d'états financiers historiques annuels ou intermédiaires\*,
- d'autres informations financières historiques.

**\* Remarque :** Les examens des états financiers intermédiaires menés par l'auditeur d'une entité pour se conformer aux dispositions de la législation sur les valeurs mobilières entrent dans le champ d'application du chapitre 7060, « Examen des états financiers intermédiaires par l'auditeur » du *Manuel de CPA Canada – Certification*.

# En quoi la NCME 2400 vous touchera-t-elle?

## ACCEPTATION

Confirmation des modifications de l'entente-cadre de services selon la NCME 2400

## PLANIFICATION

Discussions plus tôt dans le processus et plus rigoureuses pour :

- acquérir une compréhension plus étendue et approfondie;
- identifier les éléments significatifs et les aspects susceptibles de comporter des anomalies significatives

## RÉALISATION

- Demandes d'informations et procédures analytiques axées sur les aspects présentant des anomalies
- Autres procédures à l'égard d'aspects pour lesquels nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants
- Procédures à l'égard de questions précises comme les opérations entre apparentés, la fraude, les cas de non-conformité aux textes légaux et réglementaires, la continuité de l'exploitation et l'utilisation de travaux réalisés par d'autres personnes

## CONCLUSION

- Accent accru sur les communications en temps opportun avec la direction et les responsables de la gouvernance
- Communication de toutes les anomalies à la direction pour lui demander de les corriger
- Déclaration écrite de la direction indiquant qu'elle est d'avis que l'incidence des anomalies non corrigées est non significative

## RAPPORT

Nouveau rapport de mission d'examen

# Nouveau rapport de mission d'examen

La forme du rapport de mission d'examen selon la NCME 2400 est semblable à celle du rapport de l'auditeur indépendant :



## RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

[Destinataire approprié]

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de la société ABC, qui comprennent le bilan au 31 décembre 20X1, et les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### ***Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### ***Responsabilité du professionnel en exercice***

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

### ***Conclusion***

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société ABC au 31 décembre 20X1, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

[Signature du professionnel en exercice]

[Date du rapport du professionnel en exercice]

[Adresse du professionnel en exercice]

# NOUVEAU – Modifications du rapport de mission d'examen

<b>Conclusion modifiée</b>	Le professionnel en exercice exprime une conclusion <b>modifiée</b> dans l'une ou l'autre des circonstances suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>• lorsque les états financiers comportent des anomalies significatives;</li><li>• lorsque le professionnel en exercice n'est pas en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés.</li></ul>	
<b>Nature du problème</b>	<b>Caractère généralisé des incidences sur les états financiers</b>	
Les états financiers comportent des anomalies significatives	Incidences significatives et NON généralisées	Incidences significatives ET généralisées
Impossibilité d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés	Conclusion avec réserve	Conclusion défavorable
<b>Paragraphe d'observations</b>	Attirer l'attention sur un point qui est présenté ou qui fait l'objet d'informations dans les états financiers, comme la continuité de l'exploitation	
<b>Paragraphe sur d'autres points</b>	Attirer l'attention sur un point concernant l'examen, par exemple lorsque les états financiers de la période précédente ont été examinés par un prédécesseur	

# Pour résumer...

1

**La NCME 2400 se veut une norme beaucoup plus exhaustive que les normes d'examen existantes**

2

**Davantage de travail sera requis pour réaliser un examen selon la NCME 2400**

3

**Le travail supplémentaire influera vraisemblablement sur les honoraires**

# Ressources

## **ctrl – par Deloitte**

Visitez notre [site web](#)

### **Centre de l'information financière de Deloitte**

[Nouvelle norme publiée par le Conseil des normes d'audit et de certification de CPA Canada : NCME 2400,](#)  
[Nouvelle norme sur les missions d'examen](#)

[NCME 2400 : La nouvelle norme sur les missions d'examen – Êtes-vous prêts?](#)

[NCME 2400, Missions d'examen d'états financiers historiques](#)

## **CPA Canada**

[Guide des missions d'examen](#)

[Document d'information à l'intention des professionnels en exercice concernant les missions d'examen](#)

[Alerte audit et certification : NCME 2400, Missions d'examen d'états financiers historiques](#)

[Alerte audit et certification de CPA Canada : Comparaison de la NCME 2400 et des chapitres de la série 8000](#)

# **NCA – Normes sur le rapport de l'auditeur nouvelles et révisées**

Une présentation de l'information financière claire et transparente  
Le nouveau rapport de l'auditeur

# Normes canadiennes d'audit (NCA) sur le rapport de l'auditeur

- En avril 2017, le Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC) a approuvé les normes nouvelles et révisées sur le rapport de l'auditeur, qui seront en vigueur pour les **audits d'états financiers des périodes closes à compter du 15 décembre 2018**.
- Les modifications les plus importantes touchent les quatre normes suivantes :
  - **NCA 700 (révisée), Opinion et rapport sur des états financiers**
  - **Nouvelle NCA 701, Communication des questions clés de l'audit dans le rapport de l'auditeur indépendant**
  - **NCA 720 (révisée), Responsabilités de l'auditeur concernant les autres informations**
  - **NCA 570 (révisée), Continuité de l'exploitation**
- Ces NCA sont fondées sur les Normes internationales d'audit (ISA) nouvelles et révisées, mais **comportent deux importantes différences** par rapport aux normes publiées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB) : la date d'entrée en vigueur et l'applicabilité des questions clés de l'audit.
  - L'auditeur communique les questions clés de l'audit dans son rapport seulement lorsqu'il y est tenu en vertu de textes légaux ou réglementaires, ou qu'il décide de le faire (NON obligatoire pour les entités cotées).
  - Restez à l'affût de modifications possibles concernant la communication des questions clés de l'audit.

« ... décrit mieux en quoi consistent un audit et le travail réalisé par l'auditeur... »

**Darrell Jensen, président du CNAC**

# Principales modifications des NCA sur le rapport de l'auditeur

## Opinion en premier

- La section « Opinion » doit figurer en premier dans le rapport de l'auditeur et être suivie de la section « Fondement de l'opinion ».

## Continuité de l'exploitation (s'il y a lieu)

- Ajout d'une section distincte intitulée « Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation » lorsqu'une incertitude significative existe et qu'elle a été divulguée dans les états financiers.
- Description des responsabilités de la direction et de l'auditeur à l'égard de la continuité de l'exploitation.
- Nécessité de remettre en question le caractère approprié des informations dans des situations « incertaines »

## Indépendance

- Déclaration explicite selon laquelle l'auditeur est indépendant conformément aux règles de déontologie pertinentes et s'est acquitté des autres responsabilités déontologiques qui lui incombent.

## Rôles et responsabilités

- Description améliorée des responsabilités de l'auditeur et des principales caractéristiques d'un audit.
- Mention des membres de la direction/responsables de la gouvernance et de leur responsabilité à l'égard de la surveillance du processus d'information financière.

## Autres informations

- Explication de la responsabilité de la direction à l'égard des autres informations.
- Mention des autres informations obtenues ou qu'on s'attend à obtenir.
- Explication des responsabilités de l'auditeur et du travail fourni relativement aux autres informations.
- Déclaration affirmant qu'il n'y a rien à signaler ou description de toutes les anomalies significatives non corrigées.

# Principales modifications des NCA sur le rapport de l'auditeur (Suite)

Questions clés de  
l'audit  
(s'il y a lieu)

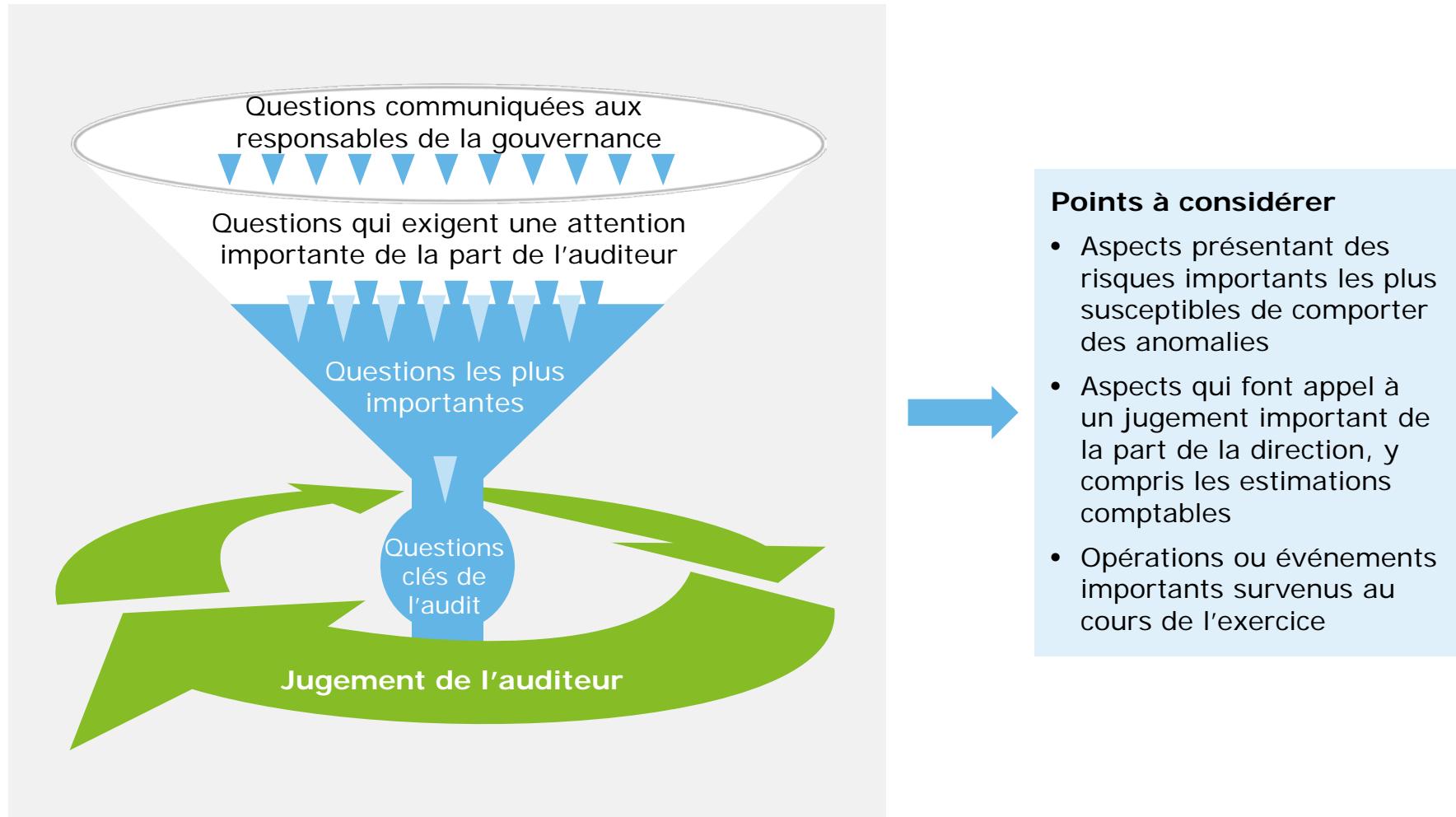
- Nouvelle section pour communiquer les questions clés de l'audit

Nom de l'associé  
(entités cotées  
seulement)

- Mention du nom de l'associé responsable de la mission

# Processus d'identification des questions clés de l'audit

Les **questions clés de l'audit** sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.



# Questions à prendre en considération...

## Continuité de l'exploitation

- Quel est le processus suivi par la direction pour évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation?
- La direction a-t-elle de la documentation à l'appui de son évaluation de la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation?
- Les informations fournies dans les états financiers incluent-elles toutes les informations qui sont pertinentes pour les utilisateurs, surtout celles concernant les « situations incertaines »?

## Autres informations

- Avez-vous réfléchi à ce qui pourrait être considéré comme d'« autres informations »?
- Quand l'auditeur aura-t-il accès à ces « autres informations »?
- Les « autres informations » concordent-elles avec les états financiers?

## Questions clés de l'audit (s'il y a lieu)

- Quelles sont les questions qui pourraient être considérées comme clés à l'audit?
- Y a-t-il eu des discussions approfondies entre l'auditeur et les responsables de la gouvernance au sujet des aspects de l'audit pour lesquels des risques importants ont été identifiés ou auxquels l'auditeur a consacré beaucoup de temps et de travail?
- Les informations fournies incluent-elles toutes les informations pertinentes pour les utilisateurs, et étayent-elles la description des questions clés de l'audit par l'auditeur?
- Les responsables de la gouvernance sont-ils satisfaits de la manière dont la direction traite et présente ces questions à l'heure actuelle?
- Comment la direction et les responsables de la gouvernance communiqueront-ils avec l'auditeur à mesure que les questions clés de l'audit seront déterminées et que l'auditeur rédigera et finalisera sa description de ces questions?
- Comment le calendrier des communications de l'auditeur avec la direction et les responsables de la gouvernance intégrera-t-il les discussions sur les questions clés de l'audit?



Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir [www.deloitte.com/ca/apropos](http://www.deloitte.com/ca/apropos).

L'information contenue dans le présent document ne peut remplacer les conseils d'un spécialiste.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.